

**Correspondant :**

Mme Sophie CANARD, Directrice générale  
2022  
Tél. : 071/12.12.40

Fosses-la-Ville, le 1<sup>er</sup> septembre

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le :

**Lundi 12 septembre 2022 à 19h30**  
**en la Salle Etang, Espace Winson - 1<sup>er</sup> étage**  
**Rue Donat Masson, 22 - 5070 Fosses-la-Ville**

*La séance est également retransmise en direct sur internet (lien sur le site de la Ville).*

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La Directrice Générale,

Sophie CANARD



Le Bourgmestre,

Gaëtan de BILDERLING

**ORDRE DU JOUR**

**EN SÉANCE PUBLIQUE**

**Approbation du PV du conseil \***

1. **Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil du 27 juin 2022**

**Finances \***

2. **Modification n°3 du plan d'acquisition du matériel roulant, contenu dans le programme pluriannuel de politique générale de la zone de secours Val de Sambre pour la période 2019-2024**

*Il est demandé aux conseillers d'approuver la troisième modification du plan d'acquisition du matériel roulant, contenu dans le programme pluriannuel de la politique générale de la zone de secours Val de Sambre pour la période 2019-2024 à savoir:*

- *investissements 2019: 682.495 €;*
- *investissements 2020: 245.000 €;*
- *investissements 2021 : 1.079.400 €;*
- *investissements 2022: 245.000 €;*
- *investissements 2023 : 415.000 €;*
- *investissements 2024: 75.000 €;*

*dégageant ainsi un boni budgétaire global inchangé sur la période précitée de 191.432,21 €.*

3. **Pour information- Comptes pour exercice 2021- Arrêté ministériel d'approbation**  
*Les comptes annuels communaux pour l'exercice 2021 arrêtés en séance du Conseil communal en date du 27/06/2022 ont été approuvés par les autorités de tutelle en date du 24/08/2022.*
4. **Pour information: Modifications budgétaires n°1 2022-arrêté ministériel d'approbation du 24/08/2022.**  
*Il est porté à la connaissance des conseillers que les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2022, votées en séance du conseil du 27/06/2022, ont été approuvées par arrêté ministériel du 24/08/2022.*
5. **Redevance pour concessions de sépulture et columbariums. Exercices 2022 à 2024**  
*Dans le cadre de la continuité du service public, suite à des erreurs matérielles rendant impossible l'application du règlement voté en séance du 27 juin 2022, il est proposé aux*

Conseillers communaux d'annuler le règlement susvanté et d'approuver le maintien de la redevance susvisée, moyennant adaptations légales, et l'adaptation de ses montants pour les exercices 2022 à 2024.

6. **Redevance sur les exhumations de confort et la translation des restes mortels. Exercices 2022 à 2024**

Dans le cadre de la continuité du service public, suite à des erreurs matérielles rendant impossible l'application du règlement voté en séance du 27 juin 2022, il est proposé aux Conseillers communaux d'annuler le règlement susvanté et d'approuver le maintien de la redevance susvisée, moyennant adaptations légales, et l'adaptation de ses montants pour les exercices 2022 à 2024.

**Fiscalité \***

7. **Coût-Vérité Réel 2021 - A.G.W du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents**

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents impose un taux de couverture entre 95 et 110 %.

Le taux de couverture "Coût-Vérité réel 2021" est de 106 %.

**Marchés publics \***

8. **Adhésion à la centrale d'achat Cybersécurité d'IMIO**

Il est proposé au Conseil communal d'adhérer à la centrale d'achat Cybersécurité mise en place par IMIO.

Cette centrale d'achat concerne deux thématiques, à savoir la confidentialité des données (approche RGPD) et la continuité de service (comment le pouvoir local peut-il assurer la délivrance des services en cas de cyberattaque ?).

9. **Adhésion à la centrale d'achat Énergie du BEP**

Il est proposé au Conseil communal d'adhérer à la centrale d'achat Energie mise en place par le BEP. cette centrale d'achat a pour particularité de comprendre à terme différents marchés relatifs à des outils ou service énergie.

10. **Financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédit(s) - Budget 2022 - Recours à une procédure sui generis et approbation des conditions du cahier des charges**

Il est proposé au Conseil communal:

- de recourir à une procédure sui generis pour le financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédit(s) (budget 2022), les services financiers d'emprunts étant exclus du champ d'application de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics mais devant faire l'objet d'une mise en concurrence en raison des principes issus du droit primaire européen ; et
- D'approuver le cahier des charges n°AW/MB/Fin.2022 "Financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédit(s) - Budget 2022" et le montant d'emprunts à contracter établis par le Service Marchés publics. Ce montant estimé s'élève à 3.087.206,51 €.

11. **Rénovation et transformation de l'école communale Fosses II (Aisemont) - Approbation de l'avant-projet**

Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'avant-projet de transformation de l'école d'Aisemont estimé à un montant de 990.521,73 € TVAC et de soumettre celui-ci à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'obtention du subsidie Programme prioritaire de travaux (PPT) allant de 60 à 80%.

**Urbanisme \***

12. **Projet d'accord de coopération horizontale non institutionnalisée en matière de géomatique et d'expertise foncière.**

Il s'agit d'approuver le projet d'« Accord de coopération horizontale non institutionnalisée » en matière de géomatique et d'expertise foncière transmis par la Province de Namur, Service Technique du Territoire & de la Transition (anciennement Service Technique Provincial). Ce service apporte une aide précieuse aux services urbanisme et technique de la Ville.

13. **Infractions urbanistiques - désignation d'un agent constatateur**

Il est proposé au Conseil communal de désigner un agent-constatateur en matière d'infractions urbanistiques.

### Patrimoine \*

14. **Pour ratification - Vente de bois exercice 2023 : Vente publique de bois de chablis et bois scolytés (Cantonement de Philippeville).**  
**Approbation des conditions de la vente.**  
*Il s'agit de confirmer la décision du Collège communal du 23 juin 2022 d'approuver les conditions de vente relative à une vente de bois : vente de bois de chablis et bois scolytés - exercice 2023.*
15. **Vente de bois exercice 2023 (Cantonement de NAMUR) - Approbation des conditions de la vente.**  
*Il s'agit d'approuver le catalogue dressé par le SPW-Département de la Nature et des Forêts relatif aux coupes de futaie feuillue et résineuse de l'exercice 2023.*

### Travaux \*

16. **Règlement complémentaire de police - limitation de vitesse rue Belle-Motte à 5070 Le Roux**  
*Il s'agit d'approuver un règlement complémentaire limitant la vitesse rue Belle-Motte à Le Roux à 70km/h.*

### Coordination sociale \*

17. **Convention de partenariat entre la Ville, le CPAS et la Croix-Rouge, pour la mise en place d'un bar à soupe et accueil citoyen au "Tour de Table"**  
*Il s'agit d'approuver une convention de partenariat avec le CPAS, la Maison Croix-Rouge Mettet-Fosses et la Croix-Rouge de Belgique, afin d'assurer la continuité du projet du bar à soupe au sein de la maison de quartier "le Tour de Table", en lien avec l'action "la Pause - Rencontre dans un lieu de convivialité" inscrite dans le PCS 2020-2025.*

### ATL \*

18. **Activités extrascolaires - conventions de partenariat**  
*Cette présente délibération a pour objet les conventions de partenariat relatives à l'organisation d'activités extrascolaires au sein des écoles pour les enfants de 2 ans et demi à 12 ans pour l'année scolaire 2022-2023. Les activités proposées sont:*
- ateliers d'improvisation
  - ateliers sportifs
  - ateliers d'initiation au cirque
  - ateliers de psychomotricité
  - ateliers d'éveil musical.

### Petite enfance

19. **Plan Cigogne +5200 - dépôt du dossier de candidature**  
*Suite au lancement de l'appel à projets relatif à l'ouverture de places d'accueil au sein des crèches, il est proposé aux conseillers d'approuver le dossier de candidature de la Ville sollicitant l'agrandissement de la crèche Le Chabo'T afin d'ouvrir 18 places supplémentaires pour le 31/03/2026.*

### Ressources humaines \*

20. **Vacance d'emploi d'un poste d'employé.e d'administration de niveau B spécifique - nomination**  
*Un emploi d'employé.e d'administration de niveau B spécifique étant vacant au cadre organique du personnel statutaire non-enseignant de la Ville de Fosses-la-Ville; le Collège propose au Conseil d'y pourvoir par nomination interne.*

### Affaires générales \*

21. **Règlement communal sur l'exploitation des services de taxis**  
*Conformément à la législation, il est proposé au Conseil communal d'approuver un règlement relatif à l'exploitation des services de taxis privés. Ceci permettra à l'Administration d'instruire les dossiers de demande en parfaite collaboration avec le SPW.  
Le nombre maximum de taxis privés autorisé sur la Commune de Fosses-la-Ville s'élève à 4, sur base du nombre d'habitants.*

## À HUIS CLOS

### Urbanisme \*

22. **Permis d'Urbanisme : P.B. 17/2015 et 20/2017**  
**Convention de travaux à titre précaire relative aux passages d'impétrants sur la parcelle :  
Convention de partenariat.**  
*Il s'agit d'approuver une convention de partenariat relative à l'entretien d'impétrants sur la  
parcelle sise rue Bois des Mazuis n° 5 à 5070 VITRIVAL (avant la création de servitudes de  
passage et non aedificandi).*

### Ressources humaines \*

23. **Demande d'autorisation d'activité complémentaire**  
*Il est proposé au Conseil communal d'approuver la demande de la Directrice financière d'exercer  
temporairement une activité complémentaire.*
24. **Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un agent communal**  
*Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé  
ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60%  
de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.*
25. **Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un agent communal**  
*Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé  
ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60%  
de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.*

*Les dossiers repris dans le présent ordre du jour  
sont transmis aux conseillers via la plateforme qui leur est réservée.  
Les conseillers peuvent également les consulter  
sur simple rendez-vous auprès de la Directrice générale.*